

---

## Frais et fournitures scolaires

---

### Mise en situation

Selon la Loi scolaire, le CSF ainsi que les autres 59 conseils scolaires en Colombie-Britannique, doit publier avant le début de chaque année scolaire le barème des frais et des dépôts demandé aux parents et mettre ce barème à la disposition des élèves et des enfants inscrits en vertu de l'article 13. Or, les écoles du CSF établissent chacune des barèmes et des tarifs différents qui ne sont pas souvent conformes aux exigences de la Loi scolaire. En outre, les écoles et le CSF ne les publient pas à l'unanimité pour en informer les parents.

### Actions entreprises

- ⇒ Le groupe de réflexion sur les frais et fournitures scolaires, composé des représentants des deux syndicats, du RDF et des employés du bureau central a tenu deux rencontres les 22 janvier et 20 février 2024 pour étudier les exigences de la Loi sur les frais scolaires et émettre des recommandations au CE et au CA (voir le document intitulé «Frais et Loi scolaires »).
- ⇒ En conformité totale avec les exigences de la Loi scolaire, le groupe de réflexion a émis ses recommandations (voir le document intitulé «Tableau Fournitures scolaires »).